

# Communiqué du Conseil Municipal

## 27 février 2015

Conseil réuni avec quatre absents excusés : P. CHOLLIER, J. LE DIAS, S. MORISCO, N. TURREL.

N. TURREL donne pouvoir à N. ALBIZZI.

P. CHOLLIER donne pouvoir à M. LAJOIE.

S. MORISCO donne pouvoir à JP. MARCEL.

Début de séance à 20h10.

Secrétaire de séance : N. ALBIZZI

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 3 février 2015.

### Administration générale

CCIC – Révision de l’attribution de compensation pour la voirie communale de Saint Baudille de la Tour Au vu du rapport de la Communauté de Communes de l’Isle Crémieu (CCIC) sur la modification du transfert de charges de voiries sur la commune de Saint Baudille de la Tour, qui a été réalisé et adopté par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 26 janvier 2015 ; après délibération et vote à l’unanimité le conseil approuve ce rapport ainsi que le nouveau montant de l’attribution de compensation pour la commune de St Baudille de la Tour, d’un montant de 7 366.26 €/an, au bénéfice de la CCIC.

### Matériel

Acquisition de véhicule après une étude de financement, le conseil valide le choix de financement par une location sur 60 mois avec option d’achat (entretien inclus) pour l’achat d’un FIAT FIORINO Fourgon 1.3MJT 75 pour un montant de 15016.98€, après délibération et vote à l’unanimité sauf une abstention (JP MARCEL).

### Personnel

Avancement de grade d’un ATSEM Mme Nelly BERNARD peut prétendre à un avancement de grade à compter du 21 janvier 2015 au titre d’ATSEM principal 1ère classe.

Vu l’avis favorable de M. le Maire qui considère que l’agent remplit les conditions d’accès à ce grade et qu’il est à même de remplir cette mission.

Il convient de supprimer le poste d’ATSEM principal 2ème classe pour créer un poste d’ATSEM principal 1ère classe soit 38.11€ brut/mois. Après délibération et vote à l’unanimité, le conseil accepte.

Remplacement d’un agent pour congé maternité Après délibération et vote à l’unanimité, le conseil accepte de recruter pour le remplacement d’un agent pour congé maternité.

Dans un premier temps, cette personne sera prise en tuilage suivi du remplacement de l’agent en poste du 15 mars au 31 août 2015 en tant que stagiaire, M. le maire est autorisé à signer une convention de stage préparée par l’université Lyon 2. Pour ce stage, cet agent bénéficiera d’une indemnité mensuelle de 508.20 €, et remboursement des frais de déplacements justifiés.

Dans un second temps, le conseil accepte de recruter cette personne en C.A.E, à temps complet pour une durée de 7 mois (renouvelable une fois) à compter du 1er septembre 2015.

Ses missions auprès du service culturel seront : l’Accueil au Musée en semaine et week-end, la gestion et préparation des visites et des activités pédagogiques, le montage de projets patrimoniaux et touristiques, la création d’outils pédagogiques, la promotion des projets.

A noter que l’Etat prendra en charge 90 % au minimum (95 % au maximum) de la

rémunération correspondant au S.M.I.C., sur 24h, et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

Convention de partenariat entre le Centre National de Formation Publique Territoriale (CNFPT) et la commune Afin de pouvoir envoyer nos agents en formation (hors catalogue général), le Conseil municipal accepte de signer une convention à intervenir entre la commune et le CNFPT. Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil accepte.

## **Scolaire**

Bilan sur les nouveaux rythmes scolaires A ce jour, ce service nous a coûté 9000€ sur 4 sessions (septembre à février), l'effectif est en légèrement en baisse (1/3 des élèves sont inscrits). La gestion de ce service est difficile, et un plan éducatif du territoire (PEDT) doit être prêt pour le 18 mai 2015. Mme C. ANTOINE insiste sur le poids de la gestion des TAP, qui, à ses yeux, devrait faire l'objet du recrutement d'un coordinateur. Il s'agirait de confier à cette personne, le PEDT, et l'ensemble des tâches qui concernent le périscolaire.

## **Urbanisme**

Convention entre la CCIC et la commune pour adhésion au service intercommunautaire d'application du droit des sols (ADS) A compter du 1er juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes membres d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants ne sera plus assurée par les services de l'Etat (DDT).

La CCIC souhaite la création d'un service intercommunautaire d'application du droit des sols (ADS) à l'échelle des communautés de communes de l'Isle Crémieu, du Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoises pour le compte des communes membres. Il convient d'abord de conventionner entre les communes membres et la CCIC. Après en avoir délibéré, le conseil accepte la convention entre la CCIC et la commune.

## **Questions diverses**

-Encaissement d'un chèque Encaissement d'un chèque de la SMACL ASSURANCES concernant le remboursement de notre franchise.

-Remplacement d'un poteau incendie défectueux à Marignieu pour un montant de 4051.45€. Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil accepte.

-Test d'audibilité de la sirène de la centrale du Bugey Le résultat montre un dysfonctionnement réel. Des propositions seront évoquées à la CLI du 27 février.

-R. FONTAINE TRANCHANT signale que la collecte des ordures ménagères n'a pas pu être réalisée rue du Lac. Il est demandé au service technique de palier à ce dysfonctionnement ponctuel lié aux travaux en cours.

Fin de la réunion : 21h40

Prochaine réunion : Vendredi 27 mars 2015